

# Le féminisme

EN BREF

Vol.1 Num.2 FÉVRIER 1991



## Le mot de la coordonnatrice

Déjà février, je profite quand même de l'occasion pour vous transmettre mes meilleurs voeux pour l'année 91. Souhaitons que cette année se terminera mieux qu'elle n'a commencé...

En janvier 90, l'occasion s'est présentée pour moi de travailler comme agente de recherche à la Fédération des femmes du Québec. Le 15 octobre, je suis entrée en fonction comme coordonnatrice. Si le travail ne manque pas, le défi est stimulant.

Au cours de ces quelques mois, j'ai eu l'occasion de travailler étroitement avec des membres individuelles, des représentantes d'associations membres de la FFQ et d'autres groupes de femmes. La volonté commune de faire avancer le mouvement des femmes et surtout la disponibilité des femmes que j'ai côtoyées m'ont sans doute incitée à travailler à la Fédération.

Cette année, la Fédération a besoin d'un nouveau souffle, d'une relève dynamique. Pour assurer la qualité de nos interventions, nous devons, compte tenu de la limite de nos ressources humaines et financières, intervenir de plus en plus en collaboration avec nos membres. Quelles que soient vos compétences, n'hésitez pas à communiquer avec nous si la FFQ vous tient à coeur. Au plaisir de vous rencontrer.

Louise Marquis

## La guerre dans le Golfe Persique.

Personne ne voulait y croire et pourtant c'est arrivé.

La Fédération des femmes du Québec s'est jointe au regroupement **Échec à la Guerre** le 14 janvier pour demander au gouvernement canadien de tout mettre en oeuvre pour trouver une solution négociée au conflit. Le 15 janvier, la veille de l'expiration de l'ultimatum, nous avons fait parvenir un télégramme au Premier ministre canadien, au Ministre de la défense et à la Ministre de la condition féminine pour leur transmettre nos inquiétudes quant au sort réservé aux populations civiles impliquées dans le conflit. Nous avons demandé à Solanges Vincent d'être porte-parole de la Fédération. À l'initiative de la Fédération des femmes du Québec et de l'R des Centres de femmes, nous avons eu une première rencontre avec des groupes de femmes où l'idée de mettre sur pied un regroupement de femmes pour la paix a pris naissance. À la manifestation du 26 janvier organisée par le regroupement **Échec à la guerre**, plusieurs groupes de femmes ont formé un cortège sous la bannière de la Fédération des femmes du Québec. Nous étions 15,000 personnes à faire entendre notre opposition à cette guerre dévastatrice.

Le 6 février, plusieurs groupes de femmes se sont rencontrés pour former un regroupement **Femmes pour la paix**. Les femmes ont des choses à dire sur la guerre et nous entendons mettre en oeuvre des moyens pour exprimer notre opposition à l'escalade armée. Dans le cadre des activités du 8 mars, nous suggérons un geste simple mais qui peut faire boule de neige. Il s'agit de mettre une petite lumière

à votre fenêtre pour signifier votre opposition à la guerre. La semaine du 11 mars, une soirée d'information sera organisée pour présenter la vision des femmes dans ce conflit. Les panellistes et les thèmes ne sont pas encore déterminés mais nous pensons, entre autres, au témoignage de femmes militantes pour la paix lors de la deuxième guerre mondiale et de femmes arabes qui vivent chez nous. La soirée promet d'être intéressante. Nous vous donnerons plus d'informations quand la date exacte sera arrêtée. Si votre association ou vous-même à titre individuel désirez vous joindre à Femmes pour la Paix, vous êtes les bienvenues. Communiquez avec la Fédération des femmes du Québec.

### **Nouvelles brèves**

Nous avons présenté un mémoire en novembre dernier à la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction. Odette Pouliot, Cécile Coderre et moi avons participé à la rédaction du mémoire. Dans le prochain numéro du Féminisme en bref nous présenterons nos principales recommandations. Le mémoire doit être déposé à la Commission d'ici le 30 avril.

Les comités d'action politique de Québec et de Montréal ont mis les bouchées doubles pour préparer le mémoire sur l'avenir constitutionnel du Québec, qui a été rédigé par Michelle Duval et présenté le 18 décembre à Québec.

Les grands dossiers prévus pour 91 sont l'équité salariale et l'avenir constitutionnel du Québec; à cela s'ajoute la guerre dans le Golfe Persique. Le comité d'action politique et le comité d'éducation travaillent actuellement à la préparation du contenu pour le Colloque du 4 mai qui portera sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Mettez à votre agenda les dates suivantes:

3 mai Cocktail bénéfique et remise du 1er prix Idola Saint-Jean.

4 mai Colloque sur l'avenir constitutionnel du Québec.

5 mai Assemblée générale annuelle.

Ces activités auront lieu à Montréal cette année. Des informations plus précises quant à

l'endroit et l'heure vous seront communiquées dans les semaines à venir.

### **8 mars**

Voici un aperçu des activités que quelques groupes nous ont demandé d'annoncer pour le 8 mars. Le comité de la condition féminine de la CSN organise une soirée au Métropolis à Montréal. Le thème choisi: l'indépendance, faut y voir (informations: 598-2021, 598-2109). La Coalition pour l'équité salariale lancera officiellement une pétition, que vous trouverez ci-joint, pour réclamer un projet de loi proactive visant l'équité salariale pour toutes les travailleuses du Québec. Nous vous invitons à faire circuler cette pétition auprès du plus grand nombre de personnes possible.

### **A se donner en cadeau: Pionnières québécoises et regroupements féminins d'hier à aujourd'hui**

La Fédération des femmes du Québec félicite Simonne Monet-Chartrand pour la publication de son livre "Pionnières québécoises et regroupements féminins d'hier à aujourd'hui" aux éditions Remue-Ménage. Militante engagée, elle retrace l'histoire de pionnières du Québec depuis le début de la colonie. La Fédération des femmes du Québec y est plusieurs fois mentionnée. Le deuxième tome, actuellement en préparation, portera sur la période entre 1975, année Internationale de la femme, et aujourd'hui. Encore une fois bravo.

### **Louise Marquis**

### **Nos campagnes de financement**

Nous désirons ajouter à notre tableau d'honneur les noms des compagnies suivantes qui ont contribué généreusement à nos campagnes de financement.

Nous avons reçu:

1 000\$ de Bell Canada

500\$ d'Imasco Ltée

250\$ de Sun Life du Canada

250\$ de Provigo et

200\$ de la Confédération des Caisses populaires Desjardins.

Nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

**Monique Sauriol**

## **L'ÉQUITÉ SALARIALE DANS NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ**

Les 3, 4 et 5 mars 1989, le "Y" des femmes organisait un colloque intitulé **Les femmes et l'équité salariale: un pouvoir à gagner**. Cette rencontre fut une occasion de réflexion collective. Des femmes provenant de milieux divers ont enrichi la réflexion, démystifié le dossier et encouragé la participation du plus grand nombre possible de femmes à la lutte pour l'équité salariale.

Ce colloque fit ressortir le besoin de créer un regroupement qui aurait pour mandat d'accélérer la prise de conscience, de se donner des outils d'information et de référence et de les diffuser. La revendication d'une loi proactive au Québec en matière d'équité salariale fut un autre objectif envisagé.

Cette coalition fut créée officiellement en septembre 1989 et travaille depuis ce temps à préciser ses objectifs, à se donner un mode de fonctionnement et à préparer un projet de loi.

Le 29 novembre dernier, la Coalition sur l'équité salariale (réunissant près de 400,000 femmes, y compris la FFQ) donnait une conférence de presse pour se faire connaître officiellement et surtout pour rendre public le projet de loi qu'elle entend soumettre au gouvernement.

La Coalition est convaincue que la réduction des écarts entre les salaires gagnés par les hommes et ceux qu'obtiennent les femmes pour des emplois équivalents doit nécessairement passer par une législation proactive qui englobera toutes les travailleuses du Québec.

Adopter l'approche proactive, c'est reconnaître qu'il y a un problème de discrimination faite aux femmes et que la solution ne peut pas être individuelle.

Des lois de ce type existent d'ailleurs déjà dans bon nombre de provinces canadiennes comme l'Ontario et les provinces maritimes. Le Québec, connu habituellement pour son avant-gardisme en ce qui concerne la condition des femmes, accuse un retard certain dans ce dossier.

L'équité salariale, c'est un but à atteindre basé sur un principe, à savoir que les femmes et les hommes doivent être rémunérés en fonction d'un barème unique sans égard au sexe.

Pour atteindre cet objectif, il faut donc éliminer tous les critères d'établissement du salaire qui se rapportent au sexe des employées et employés. L'équité salariale vise à corriger les injustices dans la rémunération en comparant la rétribution versée aux femmes occupant des emplois à prédominance féminine à celle versée aux hommes occupant des emplois à prédominance masculine et de valeur égale.

Derrière le concept "salaire équivalent à travail équivalent", qui prend de plus en plus de place, de même que derrière les programmes d'accès à l'égalité se cachent des enjeux importants pour les femmes comme l'élimination de la discrimination et l'amélioration du niveau de vie et de l'autonomie financière des femmes.

Dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi, madame la juge Rosalie Abella écrit au début du chapitre sur l'égalité de rémunération: "L'application de l'équité en matière d'emploi ne peut se concevoir sans l'égalité de rémunération. Tout programme visant à rendre plus équitables les pratiques en milieu de travail doit prévoir l'adoption de mesures sur l'égalité des salaires."

Le salaire des femmes en 1911 équivalait à 53% du salaire des hommes; en 1982 il était de 58%. Aujourd'hui, selon les sources statistiques, il varie de 60 à 64% environ. En 80 ans donc, le salaire des femmes a augmenté seulement dans une proportion de 7 à 11%.

Nous avons démontré une grande tolérance mais la mobilisation engendrée par la Coalition démontre que les femmes ne renonceront pas à cette revendication en dépit des résistances profondes que suscite cette remise en question des structures salariales.

Fondamentalement, l'équité salariale, c'est la reconnaissance à sa juste valeur du travail des femmes. C'est là une dimension sociale majeure. Nous jouissons en fait d'une égalité juridique non réalisée. Il faut que cette lutte contre la discrimination sexuelle soit assumée par la société civile, politique et économique comme fondamentale pour l'équilibre de notre société.

Claire Bonenfant

Rien n'est plus semblable à la situation des Québécois que la situation des femmes.

Voilà ce que répondait Claire Bonenfant à une question posée par Jacques Proulx, président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, concernant le "complexe de minorité des Francophones" lors de la comparution de la FFQ devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec le 18 décembre 1990.

A cette occasion, madame Bonenfant a présenté notre mémoire avec le brio qu'on lui connaît. Elle était accompagnée de Martine Bégin, présidente du CIAFT, Ann Robinson, juriste et professeure à l'Université Laval, Raymonde Chartrand, présidente de la Fédération des Agricultrices du Québec, Micheline de Sève, professeure en sciences politiques à l'UQAM et Ginette Legault, politicologue et administratrice de la recherche à l'UQAM.

Durant la période de questions, madame Jeanne Blackburn, députée péquiste de Chicoutimi, s'est réjouie de voir que les femmes prennent fait et cause pour la souveraineté. Elle a déclaré que le mémoire de la FFQ constitue une démonstration lumineuse, la plus intéressante à cet égard, du fait que les difficultés que le Québec éprouve dans ses rapports avec le Canada ne sont pas exclusivement dues à la fédération canadienne mais aussi au caractère distinct du peuple québécois. Ses questions portaient sur le processus d'accès à la souveraineté et sur l'assemblée constituante élue au suffrage universel. Ginette Legault a répondu qu'il faut modifier le mode de scrutin et se pencher sur les changements structurels qui sont nécessaires pour faire une place plus juste aux femmes sur l'échiquier politique.

Guy d'Anjou, président, FCSCQ, s'est intéressé plus particulièrement au développement de programmes d'accès à l'égalité et à l'adoption d'une politique de plein emploi préconisés par la FFQ. Il s'est dit préoccupé par le fait que les entreprises sont obligées de se moderniser pour rester concurrentielles mais que cela ne va pas sans supprimer des emplois. Martine Bégin lui a expliqué que les entreprises sont actuellement laissées seules devant ce dilemme. Il faut que tous les partenaires économiques s'assoient ensemble et se concertent. Les politiques économiques devraient être établies de façon à conserver le plus grand nombre d'emplois possible. Il faut gérer l'emploi plutôt que le chômage, comme on le fait présentement, dit-elle.

## LE FÉMINISME EN BREF

---

1265, rue Berri, bureau 820  
Montréal, Québec, H2L 4X4  
(514) 844-7049

### RÉALISATION

Monique Sauriol, rédactrice en chef  
Rolande Guay  
Louise Marquis

### Traitement de texte

Mercédeez Roberge

---

Pour sa part, Jacques Proulx s'est dit entièrement d'accord avec l'affirmation contenue dans notre mémoire à l'effet qu'il n'est pas possible d'élaborer un projet politique sans projet social et qu'un tel projet social doit inclure le projet féministe. Micheline de Sève lui a mentionné dans sa réponse qu'il faut prendre exemple sur certains pays, notamment la Norvège et la Suède, qui ont pris des mesures structurées pour permettre de combler l'écart entre le poids démographique des femmes et leur faible présence dans les institutions politiques.

En terminant, Christiane Pelchat, députée libérale de Vachon, s'est interrogée sur la corrélation entre la souveraineté et la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes, étant donné que cette reconnaissance ne peut venir que d'une volonté politique et sociale. En outre, elle a dit douter de la volonté des femmes de faire de la politique, quelles que soient les mesures mises en place. Ginette Legault lui a répondu que la réforme du mode de scrutin n'est pas une condition suffisante à la venue des femmes en politique mais qu'elle constitue néanmoins une condition nécessaire et que le financement des campagnes d'investiture représente un obstacle majeur à l'accession des femmes à la vie publique.

Espérons que nous avons été non seulement écoutées mais entendues...

Monique Sauriol

# **L'équité salariale: Une question de justice pour les Québécoises**

**Monsieur Robert Bourassa,  
Premier ministre du Québec**

Le Québec, qui a été à l'avant-garde pour enchasser le principe «à travail équivalent, salaire égal» dans la charte des droits et libertés de la personne, accuse aujourd'hui un retard considérable en ce qui concerne l'application de ce principe. Les salaires des femmes équivalent toujours à 61% de ceux des hommes. L'entrée massive des femmes sur le marché du travail n'a donc pas mis fin à la discrimination basée sur le sexe.

La réduction des écarts de salaire entre les hommes et les femmes passe nécessairement par une législation proactive qui s'applique à toutes les travailleuses et oblige les employeurs à prendre les mesures qui s'imposent pour enrayer cette discrimination en rehaussant le salaire des emplois féminins.

Plusieurs provinces telles l'Ontario, le Manitoba, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, et le Nouveau-Brunswick ont déjà adopté, au nom de la justice sociale, des lois proactives, et ce malgré des conjonctures économiques difficiles.

**Il est donc urgent que le Québec rattrape son retard en matière d'équité salariale.**

**Nous appuyons la Coalition en faveur de l'équité salariale qui exige du gouvernement du Québec d'adopter sans plus tarder une loi proactive sur l'équité salariale afin de corriger une injustice historique faite aux femmes.**

Retournez cette pétition avant le 31 mai 1991  
à la Coalition en faveur de l'équité salariale  
1265 rue Berri, Bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4

---

**Nom, prénom et adresse**

**Signature**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---